



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlements 734-21 et 738-21

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 12 avril 2021, les règlements suivants :

- ↪ **Règlement 734-21** *Règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'ajouter les rues de Place Nando et le chemin de la Rivière-Mauvaise à l'Annexe II*
  
- ↪ **Règlement 738-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins d'ajouter l'usage de vente de véhicules automobiles dans la zone C-23, secteur de la rue de la Tourbière*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 23 avril 2021 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où ils sont déposés.

Donné le 23 avril 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA